

Année académique 2024 - 2025

Département de l'Éducation et du Social

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 76 Sociologie et politique de l'éducation			
Ancien Code	PEGM3B76MA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEMB3760		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Carine DENDAL (carine.dendal@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Baptiste CUVELIER (baptiste.cuvelier@helha.be) HELHa Loverval Loïc BORGIES (loic.borgies@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGM3B76MAA Sociologie et politique de l'éducation 30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGM3B76MAA Sociologie et politique de l'éducation 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sociologie et politique de l'éducation			
Ancien Code	22_PEGM3B76MAA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEMB3761		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Baptiste CUVELIER (baptiste.cuvelier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à proposer aux étudiants une approche historique afin de comprendre les inégalités scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette approche couvrira un bref historique de l'accès à l'instruction, une analyse plus poussée de nos institutions (guerres scolaires, réseaux, pacte scolaire), les solutions proposées par les pouvoirs politiques afin de remédier aux principaux constats dressés par les études internationales (Décret Mission, Pacte d'Excellence). Enfin, une approche sociologique abordera les inégalités scolaires.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de comprendre la mise en place des inégalités systémiques scolaires en Belgique, d'analyser l'inégalité inhérente à l'histoire de l'enseignement, de comprendre l'impact des politiques d'éducation sur ces inégalités, de savoir expliquer l'évolution du système scolaire belge au travers de ses réformes et de comprendre l'inégalité scolaire au travers du prisme de la sociologie.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction

- 1.L'accès au savoir, une inégalité inhérente ?
- 2.L'enjeu politique de la liberté de l'enseignement, une spécificité belge
- 3.Les politiques d'amélioration du système scolaire belge
- 4.Les inégalités scolaires par l'approche sociologique
- 5.L'école au travers de la musique populaire

Conclusion

Démarches d'apprentissage

Exposés et lectures illustrent les concepts présentés. Des moments de questionnement, de réflexion sont proposés aux étudiants afin de susciter un regard critique sur ces mêmes contenus. Ces contenus permettront d'analyser de manière critique les politiques d'éducation passées et à venir.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des quizz interactifs à chaque début de cours permettront d'entretenir les connaissances et de consolider la compréhension de la matière

Une séance sera entièrement dédiée aux questionnements des étudiants concernant le cours.

Sources et références

- DRAELANTS Hugues & CATTONAR Branka, Manuel de sociologie de l'éducation. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Pratiques pédagogiques », 2022
- GROOTAERS Dominique (dir.), Histoire de l'enseignement en Belgique, Bruxelles, CRISP, 1998.
- DRAELANTS Hugues, DUPRIEZ Vincent & MAROY Christian, « Le système scolaire », dans Dossiers du CRISP, 2011/1, pp. 9-126.
- MABILLE Xavier, Nouvelle histoire politique de la Belgique, Bruxelles, CRIPS, 2001.
- VIAL Jean, Histoire de l'éducation, coll. « Que sais-je ? », 2019

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les PPT disponibles sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

2.14.0.0

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

2.14.0.0

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).